



**UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS**  
**Bureau de développement des télécommunications**  
Unité des données et statistiques des télécommunications

---

**09 décembre 2002**  
**Original: Français**

**3<sup>ème</sup> Réunion sur les indicateurs des télécommunications/TIC mondiales**  
*Genève, 15 - 17 janvier 2003*

**Document:** WICT-13F

**Source:** Kouakou Germain Yao  
Institut National de la Statistique

**Titre:** Collecte et diffusion des statistiques de télécommunication en Côte d'Ivoire



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
*Union – Discipline – Travail*



**INSTITUT NATIONAL  
DE LA STATISTIQUE**

BP V 55 Abidjan 01  
TEL (225)20 21 05 38 / Fax : (225)20 21 63 27

---

REUNION SUR LES INDICATEURS DES TELECOMMUNICATIONS

**COLLECTE ET DIFFUSION DES  
STATISTIQUES DE TELECOMMUNICATION  
EN COTE D'IVOIRE**

ABIDJAN, DECEMBRE 2002

**K. GERMAIN YAO**

Ingénieur Statisticien Economiste, chef du service entreprises  
Département des statistiques économiques  
(225)20-22-80-90 / 22 BP 382 Abidjan 22  
Yaogermain@yahoo.fr

## INTRODUCTION

La présente communication a pour but de partager la modeste expérience de l'Institut National de la Statistique (INS) de Côte d'Ivoire en matière de collecte et de diffusion de données statistiques concernant les télécommunications.

### I. PRESENTATION DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

L'Institut national de la Statistique (INS) est, en Côte d'Ivoire, l'organisme officiel de l'information statistique, économique et financière de par ses attributions. L'INS a été créé dans les premières années de l'indépendance comme une direction du ministère du plan. Depuis cette date, il n'a cessé de se développer jusqu'à être érigé en société d'état en 1996.

Son activité principale consiste à collecter des informations brutes (recensement, enquêtes, etc), à procéder à des évaluations et l'élaboration des comptes nationaux.

Il existe plusieurs autres structures disposant d'unités statistiques (services ministériels, Port Autonome d'Abidjan, etc). L'INS contribue à la coordination générale des activités et centralise les données en provenance de l'ensemble des structures productrices de statistiques. Le schéma directeur de la statistique prévoit de rattacher tous les services ministériels de production de statistiques à l'INS. Mais cela n'est encore effectif.

L'INS emploie environ 250 personnes composées essentiellement de statisticiens, de démographes, d'informaticiens et de personnel d'appui à la production. L'Institut National de la Statistique est subdivisé en départements, divisions et services. L'organigramme simplifié de l'INS se présente comme suit, par ordre hiérarchique :

#### ◆ Le Conseil d'Administration

#### ◆ La Direction Générale

Organes rattachés à la direction générale :

- division de la cartographie ;
- division informatique ;
- directions régionales.

#### ◆ Les départements

Les différents départements sont avec les divisions qu'ils contiennent :

- Département des ressources humaines, des affaires juridiques et sociales
  - division des ressources humaines ;
  - division des affaires juridiques et sociales.
- Département de la coordination, de la coopération, de l'ingénierie et de la diffusion
  - division de la coordination et de la coopération ;
  - division de l'ingénierie et de la méthodologie ;
  - division de la diffusion, de la documentation et des archives.
- Département des affaires financières
  - division de la comptabilité et des finances ;
  - division des moyens généraux, matériel et maintenance.
- Département des statistiques économiques
  - division des synthèses économiques ;
  - division des statistiques agricoles, des mines et de l'environnement ;
  - division des entreprises et du commerce.
- Département de la démographie et des statistiques sociales
  - division de la démographie ;
  - division des statistiques sociales.

## II . COLLECTE DE DONNEES SUR LES TELECOMMUNICATIONS

L'INS dispose en général de trois voies pour se procurer les données statistiques. Il s'agit des enquêtes, la collecte d'informations auprès d'autres structures productrices de données statistiques et la Banque des Données Financières (BDF). En effet la BDF qui était précédemment un service du ministère de l'économie et des finances a été intégrée à l'INS par souci d'efficacité. La loi fait obligation à toute entreprise exerçant ses activités sur le territoire ivoirien de déposer à la BDF un document comptable selon un modèle établi. Ce document contient les éléments suivants :

- une fiche signalétique qui contient les variables permettant d'identifier l'entreprise (nom, activité, adresse géographique, tel, etc),
- des informations sur les dirigeants et les principaux actionnaires et associés,
- un bilan de l'entreprise,
- un compte de résultat,
- un tableau financier des ressources,
- 13 tableaux annexes que sont :
  - o Tableau 1 : Actif immobilisé,
  - o Tableau 2 : Amortissement,
  - o Tableau 3 : Plus-values et moins-values de cessions,
  - o Tableau 4 : Provisions inscrites au bilan,
  - o Tableau 5 : Biens pris en crédit-bail et contrats assimilés,
  - o Tableau 6 : Echéances des créances à la clôture de l'exercice,
  - o Tableau 7 : Echéances des dettes à la clôture de l'exercice,
  - o Tableau 8 : Consommations intermédiaires de l'exercice,
  - o Tableau 9 : Répertoire du résultat et autres éléments caractéristiques des cinq derniers exercices,
  - o Tableau 10 : Projet d'affectation du résultat de l'exercice,
  - o Tableau 11 : Effectifs, masse salariale et personnel extérieur,
  - o Tableau 12 : Production de l'exercice,
  - o Tableau 13 : Achats destinés à la production.

Le dépôt des documents comptables à la BDF est le fait des entreprises modernes c'est-à-dire celles qui sont légalement constituées et connues des services d'impôts. A côté de ses entreprises, existe le secteur informel. L'informel concerne toutes les activités non déclarées. Ainsi pour estimer la production ou toute autre donnée pour une branche d'activité quelconque, il faut ajouter aux données issues de la BDF, une estimation de l'informel.

Il y a des branches où il n'y a pas d'activité informelle. La présence du secteur informel est liée au niveau de technicité nécessaire à l'activité de la branche. C'est le cas des télécommunications. Du fait de la haute technologie utilisée par cette branche d'activité, elle ne contient qu'un petit nombre d'entreprises, toutes modernes et bien connues.

Par conséquent l'exploitation des documents comptables de la BDF permet de cerner l'essentiel des données statistiques du secteur des télécommunications. Mais les informations recueillies à travers ces documents comptables sont insuffisantes car elles ne permettent pas d'avoir des précisions sur des variables telles que le nombre d'abonnés, le nombre d'appel, la durée moyenne d'appel, etc.

Pour l'instant, ces informations ne sont pas systématiquement collectées par l'INS. Lorsque pour une raison ou une autre l'INS en a besoin, il s'adresse à l'Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ATCI) ou aux entreprises du secteur qui disposent pour la plupart de services statistiques.

En dehors de la BDF, la seconde voie pour l'INS pour se procurer des informations sur les télécommunications est l'exploitation des enquêtes périodiques. Il s'agit essentiellement de deux enquêtes qui sont :

- le relever quotidien des prix à la consommation ;
- l'enquête sur le niveau de vie des ménages (ENV).

Les questionnaires de ces deux enquêtes comportent des variables sur les télécommunications. Il s'agit du prix des appels téléphoniques pour l'enquête sur les prix, et les dépenses de communications et le nombre de ménage disposant de téléphone, pour l'enquête sur le niveau de vie.

### **III . DIFFUSION**

Il existe au sein de l'INS une division de la diffusion, documentation et archives. Son rôle est de publier les productions statistiques de l'INS. Mais aucune publication de l'INS n'est entièrement consacrée aux télécommunications. Seul l'agence des télécommunications de Côte d'Ivoire publie une revue annuelle dénommée « **Panorama des télécommunications** ». Par contre certaines publications de l'INS permettent d'avoir de précieuses informations sur les télécommunications. Il s'agit tout d'abord des comptes nationaux à travers la branche d'activité nommée « *services des postes et télécommunication* ». Ainsi il est possible d'avoir, la production, la consommation intermédiaire, les importations et exportations, la valeur ajoutée, etc.

L'indice des prix à la consommation tel qu'il est publié n'est pas suffisamment détaillé de sorte à fournir des informations sur les télécommunications. Mais l'information est collectée out de même.

De même la publication des résultats de l'enquête sur le niveau de vie n'insiste pas particulièrement sur les télécommunications. Mais l'information existe dans les données sources recueillies auprès des ménages.

### **IV . ORGANISATION DU SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS**

#### **1 . LES ORGANES DE REGULATION**

Il existe trois organes de régulation des télécommunications en Côte d'Ivoire. Il s'agit du Gouvernement de l'état de Côte d'Ivoire, du Conseil des Télécommunications (CTCI) et de l'Agence des Télécommunication de Côte d'Ivoire (ATCI).

##### **.. Le gouvernement**

Le gouvernement :

- définit les politiques, propose la législation qu'il juge la mieux adaptée pour répondre aux besoins en matière de télécommunication ;
- élabore les orientations, les principes directeurs et les objectifs en vue d'assurer un développement dynamique et harmonieux du secteur des télécommunications ;
- assure une représentation adaptée aux priorités de la Côte d'Ivoire auprès des institutions nationales et internationales ;
- définit les normes et spécifications techniques applicables en Côte d'Ivoire, en accord avec les organismes nationaux et internationaux compétents en matière de télécommunication ;
- veille à ce que soient assurées de façon indépendante, d'une part, les fonctions de réglementation et de contrôle des activités relevant du secteur des télécommunications, et d'autre part, les fonctions d'exploitation de réseaux ou de fourniture de service de télécommunications.

##### **.. Le Conseil de télécommunication (CTCI)**

Le rôle du conseil de télécommunication consiste à veiller :

- au respect du principe d'égalité de traitement de tous les opérateurs du secteur des télécommunications,
- au respect des dispositions contenues dans les conventions, des cahiers de charges et les autorisations délivrés par le gouvernement,
- à assurer l'arbitrage en premier ressort, des litiges nés des activités de télécommunication.

Le conseil des télécommunications de Côte d'Ivoire comprend 7 membres, dont un président, qui sont des personnalités choisies et nommées par décret du président de la république, en raison de

leurs expériences, de leur intérêt pour les télécommunications et de leur intégrité morale, pour un mandat de 5 ans renouvelable.

## .. L'Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire

Quant à l'Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire, elle a pour objet :

- de faire appliquer les textes en matière de télécommunication,
- de définir les principes et d'autoriser la tarification des services qui sont fournis sous le régime du monopole,
- de délivrer les autorisations d'exploitation des services qui sont fournis sous le régime du monopole,
- d'accorder les agréments des équipements terminaux,
- d'assurer la gestion et le contrôle du spectre des fréquences radioélectriques,
- de contribuer à l'exercice des missions de l'Etat en matière de défense et de sécurité publique,
- de contribuer à l'exercice de toute mission d'intérêt public que pourrait lui confier le gouvernement pour le compte de l'Etat dans le secteur des télécommunications.

L'ATCI possède deux organes dirigeants. Il s'agit du conseil d'administration composé de 9 membres nommés pour 5 ans et de la direction générale.

## 2 . LES OPERATEURS DU SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS

Le secteur des télécommunications peut être subdivisé en trois sous-secteurs que sont :

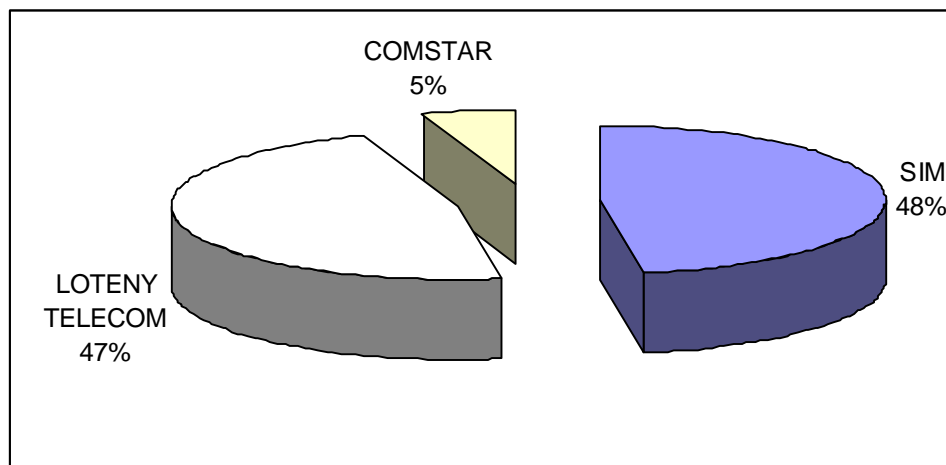
- la téléphonie
- l'Internet
- la transmission de données VSAT

Le sous-secteur de la téléphonie compte quatre opérateurs :

- pour la téléphonie fixe, Côte d'Ivoire Télécom;
- pour la téléphonie mobile, COMSTAR, SIM et LOTENY TELECOM.

Le marché de la téléphonie mobile se repartit comme suit en 2001 :

**Graphique 1 : Répartition des abonnés à la téléphonie mobile entre les opérateurs**



Source : ATCI

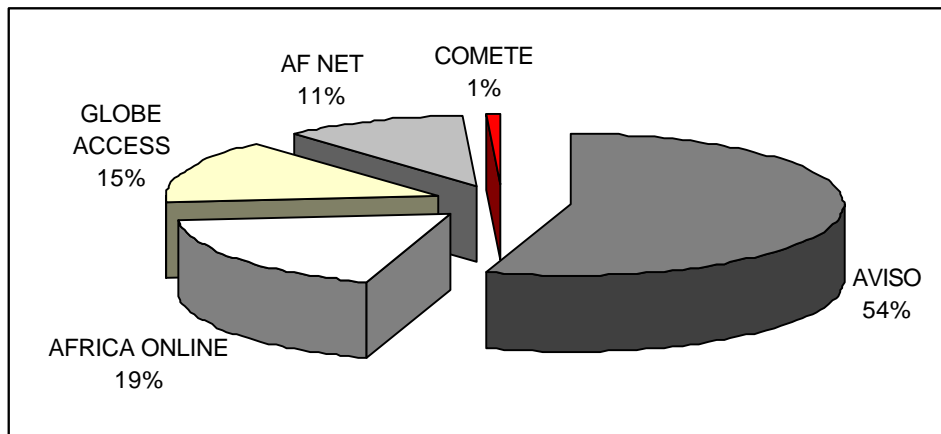
Au niveau du sous secteur d'Internet, il y a également quatre opérateurs. Ce sont par ordre d'importance :

- AVISO
- AFRICA ONLINE
- GLOBE ACCESS

- AF NET
- COMETE

Le marché en terme de nombre d'abonnés pour l'année 2001 se répartit comme suit :

**Graphique 2 : Répartition des abonnés à Internet entre les opérateurs**



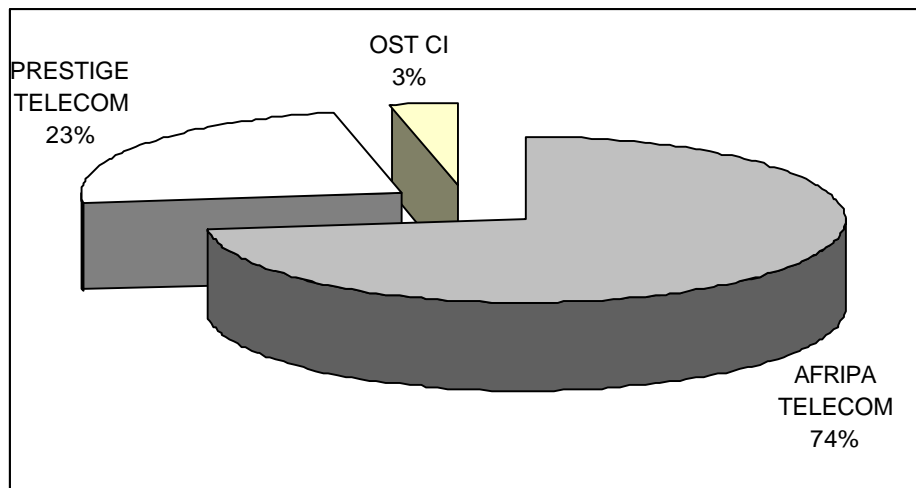
*Source : ATCI*

Le dernier sous secteur c'est-à-dire le VSAT compte trois opérateurs que sont :

- AFRIPA TELECOM
- PRESTIGE TELECOM
- OST CI

Le marché est reparti de la façon suivante en terme de nombre d'abonnés en 2001 :

**Graphique 3 : Répartition des abonnés entre les opérateurs**



*Source : ATCI*

#### IV. STATISTIQUES DE TELECOMMUNICATION EN COTE D'IVOIRE

##### 1 . Evolution du nombre d'abonnés

**Tableau 1 : Evolution du nombre d'abonnés par type de télécommunication**

TYPE D'OPERATEURS	1996	1997	1998	1999	2000	2001
TELEPHONIE FIXE			148 443	218 283	263 667	293 568
TELEPHONIE MOBILE	8 004	36 005	91 212	257 134	472 952	728 545
INTERNET			3270	5 896	10 477	13 722
VSAT						184

Source : ATCI

**Tableau 2 : taux de croissance du nombre d'abonnés**

TYPE D'OPERATEURS	1996	1997	1998	1999	2000	2001
TELEPHONIE FIXE				47%	21%	11%
TELEPHONIE MOBILE		350%	153%	182%	84%	54%
INTERNET				80%	78%	31%

Entre 1998 et 2001, le nombre d'abonnés aux services de télécommunication a connu une forte croissance surtout dans le domaine de la téléphonie mobile qui n'a été introduite en Côte d'Ivoire qu'en 1996. Mais quel que soit le type de télécommunication, le rythme de croissance a régulièrement baissé de 1998 à 2001.

##### 2 . Evolution des tarifs selon le relever des prix à la consommation

**Tableau 3 : Evolution des prix des appel téléphoniques (en francs CFA)**

LIBELE	janv-01	févr-01	mars-01	avr-01	mai-01	juin-01	juil-01	août-01	sept-01	oct-01	nov-01
Appel téléphonique dans une cabine privée	113	113	119	119	119	119	119	125	119	119	119
Appel téléphonique dans une cabine automatique	120	120	120	120	120	120	90	110	110	110	110
Communication locale	78	78	78	105	105	105	105	105	105	105	105

LIBELE	déc-01	janv-02	févr-02	mars-02	avr-02	mai-02	juin-02	juil-02	août-02	sept-02	oct-02
Appel téléphonique dans une cabine privée	119	119	119	119	125	125	125	125	125	125	125
Appel téléphonique dans une cabine automatique	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110
Communication locale	105	105	105	156	156	156	156	156	156	156	156

Source : INS

Les cabines téléphoniques sont des centres installés en bordure de route où l'on peut appeler moyennant un coût. Les cabines privées sont celles qui sont gérées par une personne qui est chargée de chronométrer le temps d'appel et d'en déterminer le coût que le client payera.

Les cabines automatiques fonctionnent à l'aide d'une carte magnétique possédant une puce électronique grâce à laquelle, le coût de l'appel est déduit d'une valeur initiale inscrite sur la carte. La communication locale représente le tarif pratiqué par la société CI-TELCOM pour les appels urbains (à l'intérieur de la même ville).

Le prix de la communication locale qui est prix de monopole varie très peu.

### 3 . L'emploi dans le secteur des télécommunications

**Tableau 4 : L'emploi dans les télécommunications**

<b>TYPE D'OPERATEURS</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>
TELEPHONIE FIXE			3 035	2 887	2 797	2 456
TELEPHONIE MOBILE	117	414	407	603	933	1 059
INTERNET			86	110		124
VSAT					62	172

*Source : ATCI*

Les opérateurs de téléphonie sont classés parmi les grandes entreprises en terme de nombre d'employé et même de chiffre d'affaire. Le nombre d'employé de la CI-TELCOM a connu une baisse régulière depuis 1998 tandis que celui des opérateurs de téléphonie mobile n'a cessé de croître sur la même période.

### 4 . Importance du secteur dans l'économie nationale

**Tableau 5 : Part des services de télécommunication dans la richesse nationale**

<b>ANNEE</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>
<b>PIB</b>	6 210	6 842	7 458	7 734	7 605
<b>Valeur ajoutée des services de postes et télécommunications</b>	92	87	114	132	130
<b>%</b>	1,48%	1,27%	1,53%	1,71%	1,71%

NB : Chiffre en milliards de F CFA

*Source : INS*

La valeur ajoutée dans la branche des postes et télécommunications a évolué en dent de scie de 1996 à 2000. Sa contribution au PIB se situe autour de 1,5%.

5 . *Quelques indicateurs de télécommunication selon l'enquête niveau de vie*

**Tableau 6 : Répartition des ménages ayant un téléphone par région en 2002**

REGIONS	OUI		NON		TOTAL
	EFFECTIF	%	EFFECTIF	%	
CENTRE	14 340	6,86	194 612	93,14	<b>208 952</b>
CENTRE-OUEST	9 482	10,13	84 101	89,87	<b>93 583</b>
CENTRE-NORD	46 587	19,34	194 350	80,66	<b>240 937</b>
CENTRE-OUEST	32 766	8,09	372 293	91,91	<b>405 059</b>
NORD	22 307	11,54	171 065	88,46	<b>193 372</b>
NORD-EST	6 718	5,66	112 041	94,34	<b>118 759</b>
NORD-OUEST	3 942	4,43	85 096	95,57	<b>89 038</b>
OUEST	15 389	4,32	340 440	95,68	<b>355 829</b>
SUD	95 567	16,97	467 493	83,03	<b>563 060</b>
SUD-OUEST	18 863	6,70	262 877	93,30	<b>281 740</b>
VILLE D'ABIDJAN	286 262	45,79	338 963	54,21	<b>625 225</b>
<b>TOTAL</b>	<b>552 223</b>	<b>17,39</b>	<b>2 623 331</b>	<b>82,61</b>	<b>3 175 554</b>

Oui : Ménage disposant de téléphone ; Non : ménage ne disposant pas de téléphone

Source : INS

La proportion de ménages disposant de téléphone est d'autant plus élevée que la région concernée est urbanisée. C'est ainsi que le sud où se trouve la plupart des grandes villes et centre-nord avec Bouaké la deuxième ville du pays, ont les taux les plus élevés avec respectivement 16,97% et 19,34% après Abidjan (45,79%).

**Tableau 7 : Répartition des ménages par type de téléphone et par région en 2002**

REGIONS	POSTE FIXE		MOBILE		LES DEUX		TOTAL
	EFFECTIF	%	EFFECTIF	%	EFFECTIF	%	
CENTRE	4 850	33,8	7 371	51,4	2 119	14,8	14 340
CENTRE-OUEST	2 266	23,9	6 020	63,5	1 196	12,6	9 482
CENTRE-NORD	11 738	25,2	23 852	51,2	10 997	23,6	46 587
CENTRE-OUEST	7 717	23,6	20 475	62,5	4 574	14,0	32 766
NORD	4 709	21,1	16 137	72,3	1 461	6,5	22 307
NORD-EST	2 329	34,7	3 067	45,7	1 322	19,7	6 718
NORD-OUEST	1 787	45,3	1 198	30,4	957	24,3	3 942
OUEST	3 615	23,5	9 897	64,3	1 877	12,2	15 389
SUD	24 711	25,9	45 427	47,6	25 329	26,5	95 467
SUD-OUEST	1 143	6,1	15 329	81,3	2 391	12,7	18 863
VILLE D'ABIDJAN	43 844	15,3	186 405	65,1	56 013	19,6	286 262
<b>TOTAL</b>	<b>108 709</b>	<b>19,7</b>	<b>335 178</b>	<b>60,7</b>	<b>108 236</b>	<b>19,6</b>	<b>552 123</b>

Source : INS

Ce tableau montre que les ménages préfèrent la téléphonie mobile au téléphone fixe. L'existence d'un délai de raccordement à la ligne fixe peut expliquer cette préférence.

***Tableau 8 : dépenses de télécommunication des ménages en 2002***

<b>REGIONS</b>	<b>NOMBRE DE MENAGE</b>	<b>DEPENSE ANNUELLE (en milliers de F CFA)</b>	<b>DEPENSE PAR MENAGE (en milliers de F CFA)</b>
CENTRE	209 506	1 111 468	5
CENTRE-OUEST	93 650	1 186 388	13
CENTRE-NORD	241 471	6 528 689	27
CENTRE-OUEST	405 060	3 828 153	9
NORD	193 674	2 041 826	11
NORD-EST	118 759	367 393	3
NORD-OUEST	89 038	521 540	6
OUEST	355 829	2 513 563	7
SUD	563 101	21 127 198	38
SUD-OUEST	281 740	2 688 518	10
VILLE D'ABIDJAN	625 520	47 061 529	75
<b>TOTAL</b>	<b>3 177 348</b>	<b>88 976 265</b>	<b>28</b>

*Source : INS*

Les dépenses de consommation dont il est question ici concerne à la fois les télécommunications et la poste. Ce qui explique le niveau relativement faible des dépenses par ménage car d'une part un grand nombre de ménages ne dispose pas de téléphone et d'autre part le coût des services de la poste est assez bas.

## **CONCLUSION**

L'Institut National de la Statistique de Côte d'Ivoire n'insiste pas pour l'instant sur la collecte d'information sur les télécommunications. Mais les perspectives d'évolution de l'Institut qui s'ouvre de plus en plus sur de nouveaux domaines laissent croire à une réparation de cette faiblesse.